

# MAIRIE DE LES MESNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2008

### 1 – ACCOMPLISSEMENT PAR LE PERSONNEL DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la journée de solidarité était effectuée auparavant par le personnel le lundi de pentecôte. Ce jour étant redevenu férié, il convient de définir de nouvelles modalités d'accomplissement de cette journée. Le Conseil Municipal a décidé que cette journée serait effectuée par le travail d'un jour de RTT selon des règles définies.

Cette décision a été transmise au Centre de Gestion du Personnel de la Marne afin d'être validée en Comité Technique Paritaire. Le Conseil Municipal devra prendre une délibération à la suite de l'avis du C.T.P.

### 2 – TICKET RESTAURANT/PERSONNEL COMMUNAL :

Il a été envisagé d'octroyer au personnel communal la possibilité de bénéficier des avantages du ticket restaurant. Madame le Maire a présenté au Conseil une première étude des coûts qui dans un premier temps a décidé de participer à hauteur de 50 % de la valeur du ticket restaurant. Un certain nombre d'éléments restant à discuter (valeur du ticket, nombre, périodicité...) la présentation de l'étude complète est reportée au prochain Conseil Municipal.

### 3 – TRANSFERTS DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT/DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET :

Il a été décidé de transférer la somme de 5359 € prévu au compte 2315-Opération 10003 Travaux d'enfouissement et renforcement de l'Eclairage Public de la Rue de Jouy au compte 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé.

### 4 – ASSOCIATION FONCIERE/RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné par un vote à l'unanimité les propriétaires figurant sur la liste proposée par l'Association Foncière, à savoir :

Mr LEROY Maurice,  
Mr MICHAUT Lionel,  
Mr TROUSSET Jean-Philippe,  
Mr LEBOEUF Laurent à Villedommange,  
Mr FERY Didier,  
Mr GRIFFON Thierry.

### 5 – ADMISSION D'UNE CREANCE EN NON VALEUR :

Considérant que la somme dont il s'agit n'est pas susceptible de recouvrement en raison de poursuites exercées sans résultat et par suite de la faillite du débiteur,

Le Conseil Municipal propose **d'admettre en non-valeur**, sur le budget de l'exercice 2008 la somme de **100,00 €** correspondant à une participation pour insertion d'une annonce publicitaire dans le journal communal et non réglée à ce jour (Titre 105/2007)

### 6 – QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire a fait part au Conseil Municipal d'une demande de la part de Mr et Mme MANCEAUX de Les Mesneux pour que la Commune participe financièrement au voyage scolaire de leur fils Julien, sourd de naissance et qui est scolarisé dans un établissement spécialisé.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite à cette demande dans la mesure où la commune ne peut subventionner les nombreux voyages scolaires des différents établissements où sont scolarisés les enfants du village.

- Les gouttières de l'Eglise seront nettoyées par l'Entreprise Noisiez pour un montant de 712 €. (après étude des différentes propositions reçues).

- Mr Arnaud DUPONT a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres comme Géomètre afin d'effectuer les relevés topographiques dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaires des entrées de village pour un devis de 9508 €.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 13 OCTOBRE 2008 A 20 H 30.**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 22 SEPTEMBRE 2008 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.**

**LES MESNEUX, le 22 SEPTEMBRE 2008.  
LE MAIRE,**